

Pour diffusion immédiate

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL À HUIS CLOS

Nouvelle expérience à Saguenay

SAGUENAY – 5 avril 2020 – Pour la première fois de son histoire moderne, Saguenay réalisera une nouvelle expérience en tenant une assemblée ordinaire de son conseil municipal, celle du lundi 6 avril 2020, sans la présence physique des membres du conseil municipal et celle des citoyens de Saguenay.

Cette situation exceptionnelle est évidemment due à la pandémie mondiale du Coronavirus et aux mesures demandées par le gouvernement du Québec de réduire les sorties en public et le regroupement de personnes à un même endroit.

La séance du conseil municipal sera donc tenue à huis clos et sera diffusée en direct sur la page Internet de la Ville de Saguenay (ville.saguenay.ca) et sur Youtube à compter de 19h00.

La mairesse Josée Néron et les conseillers municipaux seront branchés sur un réseau de diffusion permettant de voir tous les élus en même temps, alors qu'ils siégeront dans le cadre de la séance régulière du conseil municipal, pratiquement comme en temps normal.

« Il faut comprendre qu'il s'agit d'une situation exceptionnelle. Nous appliquons la demande du gouvernement du Québec et du premier ministre François Legault de diminuer le plus possible les contacts et les rassemblements », a commenté la mairesse de Saguenay.

« Nous avons déjà vécu l'expérience lors d'une assemblée extraordinaire la semaine dernière et les choses se sont bien déroulées », a ajouté Mme Néron.

La séance régulière du conseil municipal se déroulera comme à l'habitude, en ce sens que des décisions pourront être prises et adoptées, que des avis de motion et des points d'information pourront être donnés.

Quant à la période des questions, les citoyens ont jusqu'à 18h00 lundi (6 avril) pour les faire parvenir au bureau du greffe de Saguenay.

Les citoyens ayant des questions pour la mairesse ou des élus doivent le faire par écrit à : greffe@ville.saguenay.qc.ca ou encore par téléphone au 418-698-3260, option 4.

La période de questions sera de 30 minutes. Une fois le délai est expiré, si des questions demeurent en suspens, celles-ci seront acheminées au cabinet de la mairesse de Saguenay et les responsables des dossiers verront à répondre aux citoyens.

-30-

Source : Stéphane Bégin, conseiller en communication et relation avec les médias au cabinet de la mairesse de Saguenay 418-698-3000, poste 1010 ou 418-540-5868